

sance qu'il exerce dans la société ; ils ne veulent pas de troubles-fêtes qui les empêchent de tromper le peuple, de piller les caisses de l'Etat ou des particuliers, de faire main basse chez tous et sur tout, de faire leur pelote, c'est-à-dire de s'engraisser, en prenant pour tremplin le faible qui gémit et en contristant les âmes. Voilà pourquoi ils veulent tenir le prêtre à l'écart de l'action sociale, et s'ils consentent à y pousser quelqu'un c'est bien entendu ceux qui se font les chevaliers errants du libéralisme ou à tout le moins les partisans d'une absurde conciliation. ”

Puis l'orateur démontre ensuite, comme nous l'avons dit, que cette mission n'est que l'accomplissement d'un devoir pour le prêtre.

“ Quoi donc ? Il n'y aurait pour la société ni vérité, ni morale, ni justice, ni charité, ni humilité, ni décalogue, ni politique chrétienne ? Et si tout cela doit exister sous peine de voir la société périr, comment en exclure le prêtre qui a la garde de ces trésors ? Ce serait vouloir exclure l'âme du corps, ce serait vouloir conduire les nations non à la gloire mais à l'esclavage, ce serait vouloir exiler le Christ qui pour elles est la voie, la vérité et la vie, et par conséquent, les conduire à la ruine et à la putréfaction. ”

Le devoir suppose évidemment le droit. D'ailleurs telle est la volonté formelle du Souverain Pontife en présence des dangers que court la Société. Le prêtre doit être le premier à la défense religieuse. Il doit se mettre à la tête des généreux laïques dont le concours est acquis à toutes les Œuvres. S'il se croise les bras pendant que les ennemis montent à l'assaut par tous les côtés, on se scandalise avec raison. La démonstration de Mgr Rudeni — on le voit — n'est guère propre à rassurer la tribu des neutres, qui fermant les yeux et se bouchant les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre, élèvent la neutralité à la hauteur d'un principe sacro-saint.

Après avoir montré le devoir, l'orateur trace le programme à suivre et indique nettement le rôle du prêtre dans cette action.

“ Mais quel sera pour le prêtre le meilleur moyen de réussir ? A quoi devra-t-il étendre son action ? Quels seront les caractères distinctifs de cette action ? Messieurs, vous me faites une loi de la brièveté ; aussi je ne ferai qu'effleurer la question, tout